

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances »

Conseil municipal du 24 juin 2013  
Séance du 17 juin 2013

## 4 Développement Social et Urbain - bilan des actions menées en 2012 - information

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. MONTES

Mme BASMAISON

M. BOUADDI

M. GRIMBERT

Mme DINGIVAL

Mme BOUKHELIF

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

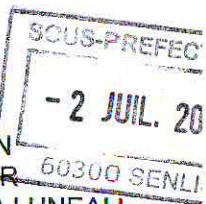
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 37

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint, expose :

La Loi du 24 décembre 2007 énonce que les communes, ayant conclu avec l'Etat un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la Politique de la ville, doivent dresser un bilan annuel des actions relatives au développement social et urbain.

A ce titre, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) approuvé en 2012, a permis à la ville de Creil de mettre en œuvre les actions partenariales de développement social et urbain. Il permet la mise en cohérence de l'ensemble des interventions de l'Etat et de la commune, tant au niveau de leurs crédits de droit commun, que de ceux attribués dans le cadre de la politique de la ville, et s'appuie sur différents porteurs de projet. Le tableau récapitulatif des crédits CUCS 2012, ci-dessous, fait état des subventions ACSE et VVV placées en première enveloppe.





# maintenant !

CUCS 2012	
DISPOSITIFS/FINANCEURS	MONTANT EN EUROS
VVV	15 300
ACSE	256 966
Réussite éducative	30 552
Adultes relais	24 698
FIPD	27 754
Autres crédits Etat	218 727
Fonds européens	10 000
Conseil Régional	135 915
Conseil Général	104 082
Ville	783 045
Autres (CAF, CPAM, ventes, dons...)	245 713
<b>TOTAL</b>	<b>1 852 752</b>

La circulaire interministérielle du 19 mars 2012 a arrêté la liste des communes éligibles à la dotation de développement urbain pour 2012 et le montant de l'enveloppe départementale attribuée aux communes éligibles du département de l'Oise. Dans ce cadre, les projets ont été déposés et le total des subventions attribuées à la ville se répartit comme suit :

Intitulé du projet	Coût HT du projet	Subvention DDU 2012
Acquisition mobilier restaurant scolaire	27 600,00	22 080,00
Acquisition mobilier scolaire écoles Ronsard et Vaillant	11 100,00	8 880,00
Réhabilitation résidence personnes âgées Leroy	316 200,00	204 175,00
Agrandissement et restructuration du CESAM	88 000,00	70 400,00
Mise en accessibilité des serres du musée Gallé-Juillet	65 000,00	52 000,00
Application musée Gallé-Juillet	5 000,00	3 000,00
Renouvellement mobilier Faïencerie	117 114,00	87 114,00
Intitulé du projet	Coût HT du projet	Subvention DDU 2012
Etude architecturale de la Faïencerie	50 000,00	40 000,00
Aménagement espace « bébés lecteurs »	10 087,00	7 687,00
Création espace « contes en gloriète »	9 900,00	5 000,00
CHAM	6 680,00	3 380,00
GAM – investissement	12 800,00	6 400,00
GAM - fonctionnement	10 000,00	6 000,00
Achat piano CMDD – Faïencerie	98 000,00	78 400,00
Rencontre jeunes RIJ	2 496,00	1 248,00
Dynamik de quartier	7 520,00	3 680,00
Espace de reprographie	2 715,80	1 358,00
Soutenir les arts urbains	2 747,56	1 374,00
Renforcer la citoyenneté dans les quartiers	6 280,00	3 140,00
Terrain multi sport Gournay	100 300,00	80 240,00
Etude urbaine quartier du Moulin	80 000,00	64 000,00
Animation Maison de la ville	6 000,00	3 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>752 556,00</b>



# maintenant !

En outre, il convient de rappeler que le Projet de Renouvellement Urbain du quartier Rouher permet à la Ville de percevoir des subventions de l'ANRU, des conseils généraux et régionaux pour les projets dont elle a la maîtrise d'ouvrage :

PRU Rouher montant sur 5 ans 2007 - 2012	
Conseil Général	5 036 351
Conseil Régional	1 976 118
ANRU	10 652 644
<b>TOTAL</b>	<b>17 665 113</b>

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-2 et L2121-29,  
Vu la circulaire interministérielle du 19 mars 2012,

Vu les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville,

Considérant que ville doit dresser un état annuel des actions menées, en matière de développement social et urbain.

Entendu le rapport de présentation,

■ **Prend acte** : des actions menées en matière de développement social et urbain sur 2012.

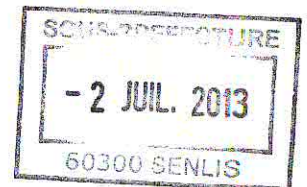
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **02 JUL. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Créil  
Conseiller général de l'Oise



**DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le **2/07/13**

et publication ou notification le **2/07/13**

CREIL, le **2/07/13**

**LE MAIRE**

Pour le Maire et par délégation  
**Le Directeur Général des Services**  
**Philippe Raluy**



